



Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 8.2.2 de l'ordre du jour : Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées et 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

Objet du document

1. Solliciter l'approbation du nouveau Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées.
2. Faire connaître les principaux résultats de la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées et de la Déclaration de « Vemööre ».
3. Solliciter l'approbation de la Déclaration de « Vemööre » par les Membres qui ne l'ont pas encore approuvée.

Contexte

Le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées

4. Le nouveau Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées (cf. Annexe 1) est le principal document de stratégie régionale pour la conservation de l'environnement dans le Pacifique. Son objectif est de donner les grandes orientations stratégiques pour la planification, la hiérarchisation et la mise en œuvre de la conservation de la nature dans notre région. Il rend compte de l'urgence d'une action porteuse de changements face à l'accélération du développement des nombreuses menaces, confirmées tout comme émergentes, auxquelles sont confrontées la nature et les populations du Pacifique.
5. Ce Cadre a été examiné, discuté et approuvé par les participants et participantes à la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées (Conférence du Pacifique sur la nature), qui s'est tenue virtuellement du 24 au 27 novembre 2020. Il définit les principales priorités régionales pour les actions nécessaires en vue de réaliser la vision, la mission et les objectifs à 30 ans en matière de conservation adoptés par les dirigeants et dirigeantes du Pacifique à l'occasion de leur 7^e Conférence, qui s'est tenue en 2002 à Rarotonga, aux îles Cook. Ces priorités régionales sont présentées sous la forme de six objectifs stratégiques. Chaque objectif stratégique est accompagné de pistes d'action qui représentent les domaines prioritaires à mettre en œuvre, découlant également des principaux thèmes de discussion à la 10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la Conservation de la nature et les aires protégées.
6. Les objectifs stratégiques et pistes d'action ont été approuvés pendant la session de haut niveau lors de la Conférence. Des engagements en faveur de l'action ont été formulés par les États et territoires insulaires océaniques lors de la 10^e Conférence du Pacifique sur la nature, et repris dans la Déclaration de « Vemööre » (cf. Annexe 2) qui fait également partie dudit Cadre.

7. De plus, le Cadre donne un aperçu des bonnes pratiques en tant qu'orientations pour le travail entrepris le long de chacune des pistes d'action. Il inclut des notes concernant les responsabilités qui incombent aux différentes parties prenantes lors de sa mise en œuvre, les modalités en matière de gouvernance, le suivi, et la rédaction de rapports d'avancement régional. Au vu de l'importance d'une mise en conformité avec les autres instruments et accords multilatéraux, les objectifs stratégiques du Cadre se rattachent aux principaux cadres mondiaux en matière d'environnement et de développement.
8. Le nouveau Cadre est maintenant prêt à être mis en œuvre : nous invitons l'ensemble des principaux organismes, pouvoirs publics et partenaires à l'approuver, à le signer et à s'engager à sa bonne exécution.

Déclaration de « Vemööre »

9. Dans le cadre de la 10^e Conférence du Pacifique pour la conservation de la nature, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a organisé un segment de haut niveau à destination des ministres des gouvernements du Pacifique insulaire ou leur délégué, des pays partenaires et des responsables d'organisations de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature.
10. Le principal résultat de ce segment a été l'adoption de la Déclaration de « Vemööre », qui souligne l'urgence de la protection de la biodiversité dans le Pacifique et de la consolidation des politiques publiques et des actions de la société civile.
11. À cette occasion, la Déclaration a été approuvée par 14 représentants et représentantes des États et territoires insulaires océaniques et pays partenaires, et par 11 membres de la Table ronde océanienne.
12. Les pays et territoires qui ont approuvé la Déclaration de « Vemööre » sont les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Iles Salomon, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, le Samoa, les Tokélaou, les Tonga, Vanuatu et Wallis-et-Futuna. Les pays partenaires participant à cette réunion étaient l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande.
13. Les membres de la Table ronde océanienne qui ont approuvé la Déclaration sont l'Association collaborative pour la recherche et l'apprentissage sur les aires protégées (PALRC), BirdLife International, cChange Pacific, la Communauté du Pacifique, Conservation International, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), les antennes Nouvelle-Calédonie et Pacifique du Fonds mondial pour la nature (WWF), le Secrétariat du PROE, le bureau régional océanien de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Wildlife Conservation Society.

10^e Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées

14. Les programmes de conservation de la nature dans le Pacifique sont encadrés par la conférence régionale sur la conservation qui se réunit en moyenne tous les 5 ans depuis 1975. La Conférence sur la conservation de la nature et les aires protégées est devenue le principal forum des agences gouvernementales, des ONG, des organisations de la société civile, des bailleurs de fonds et des experts et expertes concerné-es par la science et la pratique de la conservation dans la région du Pacifique insulaire. Son importance s'observe dans la participation croissante des parties prenantes à chaque événement au cours de la dernière décennie. La dernière conférence, qui s'est tenue en 2013 aux Fidji, a rassemblé environ 800 participants et participantes.

15. La 10^e Conférence du Pacifique insulaire devait initialement se tenir en présentiel en avril 2020 en Nouvelle-Calédonie, mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Cette manifestation s'est finalement tenue en novembre 2020 sous la forme d'une conférence en ligne.
16. Elle a rencontré un franc succès, puisque plus de 1800 personnes s'y étaient inscrites, et qu'elle a pu compter sur près de 1100 participants et participantes actifs en ligne (sans compter les personnes qui l'ont suivie de façon groupée). Cette plateforme interactive a donc permis à la conférence d'atteindre ses objectifs, tout en donnant d'intéressantes possibilités pour la discussion et l'interaction.



17. Un bilan complet des discussions et des résultats de la Conférence est présenté à l'Annexe 3. Le site internet de la Conférence est accessible à l'adresse <https://www.pacificnatureconference.com/> ; la plateforme interactive est quant à elle disponible à l'adresse <https://pacificislands.hubilo.com/community/#/home> (remarque : il faut s'inscrire avant de pouvoir y accéder ; l'inscription se fait via le site).

Recommandations :

18. La Conférence est invitée à :
- 1) **approuver** le Cadre du Pacifique insulaire 2021-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées ;
 - 2) **encourager** les Membres et partenaires à appuyer la mise en œuvre du Cadre ;
 - 3) **prendre acte** de la réussite de la 10^e Conférence (virtuelle) du Pacifique insulaire ;
 - 4) **inviter** les Membres qui n'ont pas participé au segment de haut niveau de la Conférence sur la protection de la nature à approuver la Déclaration de « Vemööre ».